

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.510.005.1 DU 4 JUIN 1992

Dispositif calculateur indicateur FAURE HERMAN
modèle FH600 pour ensembles de mesurage de liquides
autres que l'eau sur oléoducs
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 72-145 DU 18 FEVRIER 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE A COMPTEUR TURBINE DESTINES A DETERMINER LE VOLUME DES LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

FAURE HERMAN, 8, rue de la Croix Martre, BP 42, 91122 Palaiseau.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 91.00.510.003.1 du 30 juillet 1991 (1).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif calculateur-indicateur FAURE HERMAN modèle FH600, pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau sur oléoducs, objet de la présente décision d'approbation diffère du modèle approuvé par la décision précitée par la possibilité de régler la valeur de l'impulsion par l'intermédiaire d'un multiplicateur réglable à 1, 10, 100 ou 1 000 et d'un diviseur réglable entre 1 et 9 999 par incrément de 1 au moyen de quatre roues codeuses.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de construction, d'installation, d'utilisation et de vérification ainsi que les dispositions particulières restent conformes aux dispositions de la décision du 30 juillet 1991.

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les instruments concernés par la présente décision portent la marque d'approbation de modèle correspondant à la présente décision.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 30 juillet 2001.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, août 1991, page 804.